

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **3 AVRIL 2018** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

18,74 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

18,75 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

21.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BÉNÉVOLES.

18-52

RÉSOLUTION NO 18-52 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

18,76 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

18,76.1 SESSION ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 5 mars 2018.

18-53

RÉSOLUTION NO 18-53 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 mars 2018 tel que présenté.

18,76.2 SESSION SPÉCIALE DU 26 MARS 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 26 mars 2018.

18-54 RÉSOLUTION NO 18-54 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 26 MARS 2018

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 26 mars 2018 tel que présenté.

Le conseiller Alain Ducharme arrive.

18,77 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Luc Duval informe les membres du conseil de la problématique concernant un chien sur la rue Gibson. Il fait l'historique de la situation.

Il demande de pouvoir participer à une rencontre qui se tiendrait avec la Sûreté du Québec, la SPAA, la ville et M. François Beauchemin

M. Duval demande également au conseil d'adopter le règlement concernant les animaux.

18,78 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a participé à l'assemblée générale annuelle de la Maison des jeunes. Elle souligne que l'équipe est très dynamique.

Le conseiller Raymond Paillé informe les membres du conseil qu'il a rencontré la directrice de la SPAA.

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil qu'il y a eu à une réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin.

18,79 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

18,80 COMPTES DU MOIS

18-55 RÉSOLUTION NO 18-55 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT DIX-SEPT MILLE HUIT CENT DEUX DOLLARS ET CINQUANTE-QUATRE CENTS (217 802,54 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

18,81 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

18,82 RESSOURCES HUMAINES

18,82.1 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Période de travail d'un employé saisonnier

18-56

RÉSOLUTION 18-56 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS EMPLOYÉ SAISONNIER PÉRIODE DE TRAVAIL DE MARIO LABBÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la Ville de Kingsey Falls procède à l'embauche des employés saisonniers pour le Service des travaux publics;
- 2 Les travaux printaniers doivent maintenant être effectués;
- 3 La ville a engagé M. Mario Labbé comme employé saisonnier de ce service;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PÉRIODE DE TRAVAIL D'UN JOURNALIER SAISONNIER.** Le conseil municipal autorise la période de travail de monsieur Mario Labbé, journalier pour le Service des travaux publics, qui débutera le 16 avril 2018 et se terminera le 13 octobre 2018. La période de travail pourra être prolongée selon le besoin.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur Mario Labbé a le statut d'employé saisonnier à durée déterminée. Il est soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 17-17. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Il sera rémunéré selon l'échelon 3 de la classe « journalier » de la grille salariale 2018.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Mario Labbé.

18,82.2 EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS

18-57

RÉSOLUTION NO 18-57 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2018

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède chaque année à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale;
- 2 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE POUR LE CAMP DE JOUR.** La ville est autorisée à engager HUIT (8) étudiants pour travailler comme animateur/animatrice au camp de jour pour l'été 2018, dont un étudiant comme animateur/animatrice et responsable en chef du camp de jour.
- 2- **EMBAUCHE POUR LA PISCINE.** La ville est autorisée à engager DEUX (2) étudiants comme sauveteur national, moniteur de Croix-Rouge, et moniteur d'aquaforme pour l'été 2018, dont un étudiant comme responsable.
- 3- **EMBAUCHE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.** La ville est autorisée à engager TROIS (3) étudiants pour travailler au Service des travaux publics pour l'été 2018.
- 4- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Les étudiants seront appelés à travailler sur des horaires variables.
- 5- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 6- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,83 FORMATIONS – Participation de Marie-Josée Pleau

18-58

RÉSOLUTION NO 18-58 FORMATIONS PARTICIPATION DE MARIE-JOSÉE PLEAU

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La formation « Initiation à l'agriculture urbaine » est offerte par Saines habitudes de vie Centre-du-Québec;
- 2 L'Association des Responsables d'espaces verts du Québec offre différents ateliers dans le cadre du Symposium 2018;
- 3 La conseillère Marie-Josée Pleau désire participer à ces activités de formation;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour les formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** Le conseil municipal autorise la participation de la conseillère Marie-Josée Pleau à la formation « Initiation à l'agriculture urbaine » offerte par Saines habitudes de vie Centre-du-Québec, et au Symposium 2018 de l'Association des Responsables d'Espaces Verts du Québec qui se tiendront en avril 2018.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT TRENTE DOLLARS (230,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription. De plus, la ville remboursera les frais de déplacement.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,84 RÉFECTION DES RUES COMEAU ET DES PINS – Paiement du décompte progressif n° 2

18-59

**RÉSOLUTION NO 18-59
RÉFECTION DES RUES COMEAU ET DES PINS
PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 2 et le certificat de réception définitive des ouvrages de réfection des rues Comeau et des Pins;
- 2 Il y a lieu de procéder au paiement final pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à La Sablière de Warwick Ltée, à titre de paiement final des travaux de réfection des rues Comeau et des Pins, un montant de **DOUZE MILLE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE-SEPT CENTS (12 162,57 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 2, préparé par Les Services exp inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même programme de la TECQ 2014-2018.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

18,85 ÉLAGAGE RUE FORTIER

18-60

**RÉSOLUTION NO 18-60
ÉLAGAGE D'ARBRES RUE FORTIER
MANDAT À VERT TIGE AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les arbres du côté de l'église sur la rue Fortier demande un élagage pour des raisons de sécurité;
- 2 Il y a lieu que la ville procède à cet élagage;
- 3 La firme Vert Tige a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater la firme Vert Tige Aménagement pour procéder à l'élagage de quatre (4)

arbres situés le long du terrain de l'église sur la rue Fortier, le tout tel que prévu à l'offre de service no 110, datée du 27 mars 2018.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ CENT DIX DOLLARS (510,00\$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Vert Tige Aménagement.

18,86 VENTE DE GARAGE ANNUELLE – Autorisation à la Maison des jeunes de Kingsey Falls

18-61

RÉSOLUTION NO 18-61 AUTORISATION À LA MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS POUR LA VENTE DE GARAGE ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Maison des jeunes de Kingsey Falls organise depuis quelques années une vente de garage annuelle;
- 2 Il y a lieu que la ville autorise à Maison des jeunes à tenir cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. à organiser une vente de garage qui se tiendra le samedi 26 mai et le dimanche 27 mai 2018.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls.

18,87 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Versement de la subvention 2018

18-62

RÉSOLUTION NO 18-62 SUBVENTION ANNUELLE 2018 AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert inc.) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;
- 2 La ville est autorisée, aux termes de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, à subventionner une organisation à but non lucratif visant le bien-être de la population;
- 3 L'organisme a fait une demande de contribution financière pour assumer les frais d'exploitation de l'aréna;
- 4 Un montant de 70 000 \$ a été prévu au budget de l'exercice financier 2018;

- 5 L'organisme a fait une demande à la ville pour le versement d'une première partie de la subvention, soit 50 %, dès maintenant et de la deuxième partie en novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert inc.) cinquante pour cent (50 %) de la subvention accordée pour l'exercice 2018, soit un montant de **TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 \$)** dès maintenant et le solde de **TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 \$)**, en novembre 2018.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

18,88 FONDATION À NOTRE SANTÉ DE L'HÔPITAL HDA – Cocktail-bénéfice

18-63

RÉSOLUTION NO 18-63 FONDATION À NOTRE SANTÉ COCKTAIL-BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation À Notre Santé de l'hôpital HDA vise à doter l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska de divers équipements que le budget en immobilisations de cet établissement ne lui permet pas d'acquérir;
- 2 La population de Kingsey Falls bénéficie directement de la qualité des équipements et des soins prodigués dans cet établissement;
- 3 La Fondation organise des activités bénéfiques dont un cocktail et il y a lieu d'encourager cette organisation;
- 4 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2018 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fondation À Notre Santé la somme de **DEUX CENTS CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** représentant l'achat de **deux (2)** billets pour le cocktail-bénéfice du 8 mai 2018.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** Le trésorier est autorisé à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,89 MAISON MARIE-PAGÉ – Tournoi de golf

Le conseil municipal accuse réception, sans y donner suite, d'une invitation au tournoi de golf de la Maison Marie-Pagé qui aura lieu le 4 juillet 2018.

18,90 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – 18^e Souper Venaison

Le conseil municipal accuse réception, sans y donner suite, d'une invitation au Souper Venaison de la Sécurité alimentaire qui aura lieu le 11 avril 2018.

18,91 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 18-06 CONCERNANT LES ANIMAUX

18-64 **RÉSOLUTION NO 18-64**
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 18-06
SUR LES ANIMAUX

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 18-06 *Règlement sur les animaux* tel que soumis par la greffière.

18,92 AVIS DE MOTION – Règlement amendant le règlement de zonage no 09-02

AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 09-02 DE LA
VILLE DE KINGSEY FALLS

Monsieur Dominic LAQUERRE, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De modifier le plan de zonage afin d'inclure un immeuble dans la zone 23-M;
- De modifier la grille des normes au zonage afin d'ajouter un usage à la zone 23-M.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

18,93 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N^o 18-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

18-65 **RÉSOLUTION NO 18-65**
ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N^o 18-07
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 09-02
DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS ET FIXANT LA DATE
DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement n^o 18-07 Règlement amendant le règlement de zonage n^o 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

Le présent projet de règlement n^o18-07 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De modifier le plan de zonage afin d'inclure un immeuble dans la zone 23-M;
- De modifier la grille des normes au zonage afin d'ajouter un usage à la zone 23-M.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 7 mai 2018, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

18,94 AFFAIRES NOUVELLES

18,94.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BÉNÉVOLES

La mairesse informe les membres du conseil que la semaine des bénévoles se tiendra du 15 au 21 avril 2018.

18,95 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 45.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

